

délibérative, il faut être possesseur d'au moins 50 actions déposées au siège de la société, rue Moga-

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS.

CAOUTCHOUC. Pour l'EXPROPRIATION des magasins de la rue SAINT-LEGER, rue de RIVOLI, 112.

DENTIFRICES LAROSÉ. L'Extrait dentifrice de pyréthre et gayer, conserve la blancheur et la santé des dents.

POMMADE FONDANTE. guérit engorgement, gonflement, goitre, goutte.

dartre, glande, abcès, P. Richard, ph. 16, r. Taranne. (12232)

STÉRILITÉ DE LA FEMME constituée accidentelle, complètement dérangée par le traitement de M^{me} Lachapelle.

HYDROLYSE. pour lavements et injection, écoulements, gonorrhée, etc.

CAFÉ MOULU ROYER (DE CHARTRES). Ancien fournisseur exclusif depuis 30 ans de la maison ROYER, rue de la Harpe.

Changeement de domicile pour cause d'agrandissement. ORFÈVRE CHRISTOFFLE. MAISON DE VENTE. M^{rs} THOMAS ET C^o. PAVILLON DE HANOÏRE.

M. DE FOY, INNOVATEUR-FONDATEUR. MARIAGES 29^e ANNÉE.

SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de LA PROFESSION MATRIMONIALE, parce que c'est moi, de Foy, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

Ventes pour autorité de justice. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 11 juillet.

SOCIÉTÉS.

D'une délibération de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société en commandite établie à Paris sous la raison NEWTON, LEBEVRE ET C^o.

D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris, le vingt-sept juin mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris, le vingt-sept juin mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

D'un acte sous seings privés, fait en huit originaux à Paris le vingt-huit juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

D'un acte sous seings privés, fait en huit originaux à Paris le vingt-huit juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

de cette maison, du matériel industriel et aussi des marchandises en dépendant, et du gérant de ladite maison Thirion-Maillard, ainsi que de la société fondée pour le faire.

Cette société a été constituée en nom collectif à l'égard de M. Maillard, M. Eugène Grandmange, M. Victor Thirion.

Il a été convenu que la raison sociale sera Thirion, Maillard & C^o.

Le capital social a été fixé à la somme de trois millions deux cent mille francs, devant être fournis par les associés en trois fois.

Le gérant de la société est M. Maillard, lequel a été autorisé à faire tous les actes d'administration de la société.

Par les présentes, M. Maillard, Eugène Grandmange et Victor Thirion ont déclaré qu'ils ont accepté les conditions de la présente convention.

M. Jean-Baptiste Augustin Girard, propriétaire, demeurant à Neuilly, avenue de Neuilly, 115. Associé en nom collectif, sans gérance.

Par acte sous seings privés, en date à Paris, du quatre juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

Par acte sous seings privés, en date à Paris, du quatre juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

Par acte sous seings privés, en date à Paris, du quatre juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

Par acte sous seings privés, en date à Paris, du quatre juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

Par acte sous seings privés, en date à Paris, du quatre juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le six juillet mil huit cent cinquante-quatre.

MARIAGES 29^e ANNÉE. succursales : Angleterre, Belgique, Allemagne, États-Unis. « Ils peuvent, par la médiation de M. de Foy et sans le précieux répertoire de M. de Foy, (en dedans de 24 heures), Un mystère enveloppe le nom de M. de Foy.